

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 04/04/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 26.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis avec rapporteurs	Avis sur l'autosaisine du CSRPN relative aux dossiers « Bâti et Biodiversité »	Bénéficiaires : CSRPN	Avis : Favorable
--------------------------	--	--------------------------	---------------------

Échanges

L'autosaisine du CSRPN sur le sujet « Bâti et Biodiversité » vise à proposer les attentes minimales des dossiers de demandes de dérogation aux espèces protégées sur le sujet. Il permet donc aux services instructeurs de s'en saisir comme outil d'échange, d'instruction, ainsi qu'en objet de vérification pour établir la complétude des dossiers. L'autosaisine propose également aux services instructeurs de s'affranchir de la demande d'avis au CSRPN dans le cas où l'ensemble des critères proposés sont respectés.

Le projet a été présenté une première fois en commission Espèces et Habitats. Suite à ce premier passage, différents ajustements ont été proposés.

Il reste cependant un point à valider qui concerne le Lézard des murailles *Podarcis muralis* et la définition du seuil en deçà duquel le passage en CSRPN n'est plus obligatoire.

Délibération

Le CSRPN tient à remercier les contributeurs à ce projet. Le document doit être largement partagé,

Le CSRPN prend la décision de ne pas mettre de seuil, pour l'instant pour le Lézard des murailles. Il tient à ce que le document rappelle que les projets ne doivent pas porter atteinte aux populations, et que la sécurisation de ces dernières doit être réalisée en amont des premiers aménagements impactant les individus, leurs espaces de vie, leurs ressources trophiques et leur capacité de reproduction.

Le CSRPN souhaite qu'un premier « rodage » de la doctrine soit réalisé d'ici à la fin de l'année 2024, et une première évaluation sera intégrée au bilan de l'année 2024.

Le CSRPN souligne que ce document est encore évolutif et sera amendé en fonction des retours des membres, des services instructeurs et des pétitionnaires.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 14/04/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

